

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 11353

présenté par

M. Brun, Mme Anthoine, Mme Beauvais, Mme Brenier, M. Cattin, M. Cherpion, M. Leclerc,  
M. Reiss, M. Saddier, Mme Trastour-Isnart, M. Vatin, M. Viry, M. Descoeur, M. Dive, M. Pierre-  
Henri Dumont et M. de Ganay

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 8, après le mot :

« minimum »,

insérer les mots :

« tenant compte de la pénibilité des emplois ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est donc important de rappeler dès cet article 1<sup>er</sup> que la réforme doit tenir compte de la pénibilité des emplois occupés.